

## **Règlement Intérieur Atelier COMMUNICATION et INFORMATIQUE**

\_ Les ateliers communication et informatique sont avant tout des moments de convivialité, de détente, de rencontres et d'échanges de savoir-faire.

\_ La participation aux ateliers implique l'acceptation des règles d'hygiène inhérentes aux activités de groupe : hygiène, respect des horaires, du matériel, participation à l'installation et au rangement.

\_ En cas de perturbation du déroulement des ateliers ou de mise en danger physique ou moral de lui-même et ou d'un autre adhérent (personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, propos racistes, homophobes, attitude de dénigrement etc...) les référents appécient si la personne peut être raisonnée. Dans le cas contraire, ils peuvent lui demander de quitter l'atelier.

\_ Les référents informent la coordinatrice de la situation expliquée ci-dessus.

\_ La coordinatrice communique l'information au bureau qui peut convoquer le conseil d'administration afin qu'il statue sur les suites à donner «pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'association».

\_ L'atelier COM' est proposé le jeudi après-midi de 14h à 16h30.

\_ Toutes les photos de personnes feront l'objet d'une demande de droit à l'image préalablement signée pour d'éventuelles diffusions sur notre site, dans notre journal ou tout autre support de communication.

\_ Les images, textes et photos réalisés en atelier sont réservés à l'usage de l'atelier COM' et de Retz'Activités, pour tout autre utilisation, les personnes concernées devront être informées et donner leur accord.

\_ Toute dégradation de matériel devra être signalée à la coordinatrice de l'association.

\_ La consultation de sites internet à caractères pornographiques, incitant à la haine raciale et/ou à caractère politique et religieux sont interdits en atelier.

Nom :

Prénom :

Fait à

Le

Signature